

Code de l'unité de formation : (3)

GSD114 U22 E1

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du</u> <u>(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de</u> <u>périodes</u> (2)
Etude spécialisée: la céramique et la verrerie	CT	B	40
Etude spécialisée: l'argenterie	CT	B	40
Etude spécialisée: la Chine et le Japon	CT	B	20
Arts graphiques: peintures et oeuvres sur papier	CT	B	40
Techniques de restauration	CT	B	40
Information sur le métier	CT	B	20
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXX		
		Total des périodes	200

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Aucune -
Le 01/09/97

J. LISON
INSPECTRICE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative(s) au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière.

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date: 03 SEP. 1997

Signature:

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

ANTIQUAIRE : SPECIALISATION

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à développer chez l'étudiant :

des compétences générales et transférables :

- identifier un objet ou un meuble, tant sur le plan de l'ancienneté, du style, de la décoration, de la composition que sur les techniques mises en oeuvre pour le réaliser;
- analyser un objet ou un meuble dans son originalité, son âge, son état de copie, y reconnaître les techniques de fabrication et de construction utilisées;
- développer des méthodes d'identification et de recherche;
- tenir compte des différentes techniques de restauration, de finition ou d'entretien des matériaux, matières, meubles ou objets;

des compétences techniques et professionnelles spécifiques :

- observer l'état du marché, des modes et tendances et y réagir;
- développer des stratégies d'achat et de vente fondées sur des connaissances spécialisées relatives à des domaines spécifiques;
- appliquer différentes techniques de restauration, finition, nettoyage ou entretien aux meubles, objets de collection ou éléments de décoration dignes d'un intérêt professionnel;
- trouver, acheter, commercialiser tout bien entrant dans le créneau de la discipline qu'il exerce, en appliquant toute technique de présentation, offre, commercialisation en regard avec la déontologie et la législation requises en la matière.

ANTIQUAIRE : SPECIALISATION

CAPACITES PREALABLES REQUISES.

1. CAPACITES PREALABLES REQUISES

- reconnaître et analyser les différentes caractéristiques de style, composition et décoration d'un objet ou d'un meuble provenant d'Angleterre, d'Italie ou d'Allemagne;
- préciser le(s) matériau(x) ou matière(s) et les techniques de fabrication utilisées;
- identifier un objet digne de figurer dans une collection particulière et en analyser les caractéristiques;
- associer des oeuvres d'art graphiques à leur auteur et, s'il échet, replacer celui-ci dans le contexte de l'école artistique dans laquelle il s'inscrit;
- appliquer les critères esthétiques de décoration à l'aménagement d'un espace professionnel;
- répondre à des questions portant sur la déontologie et la législation du métier.

2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'Antiquaire spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale.

Annexe 3

ANTIQUAIRE : SPECIALISATION

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

ANTIQUAIRE : SPECIALISATION

PROGRAMME DU (DES) COURS

En tenant compte des finalités particulières de l'unité de formation, et mis le plus souvent possible dans une situation d'observation concrète des objets, matériaux ou matières ou techniques et de contacts avec le milieu professionnel,

l'étudiant sera capable, dans chacune des études spécialisées suivantes, de :

- identifier et analyser les caractéristiques essentielles d'un objet ou un meuble, tant sur le plan de l'ancienneté, du style, de la décoration, de la composition que sur les techniques mises en oeuvre pour le réaliser;
- identifier les matériaux et matières constituant le mobilier ou les objets;
- identifier les techniques de fabrication, anciennes et actuelles;
- développer des méthodes d'identification et de recherche.

ETUDE SPECIALISEE : LA CERAMIQUE ET LA VERRERIE

- Les techniques
- Les terres vernissées
- Les grès
- Les origines de la faïence
- Les faïences de Delft
- Les faïences de France, d'Italie et de Belgique
- La faïence fine
- La pâte tendre
- La porcelaine dure en Europe
- La porcelaine de Chine
- Les faux
- Les techniques du verre et du cristal
- Les techniques ornementales
- Les collections et le marché d'objets en verre - en cristal
- La verrerie d'art, les opalines, les sulfures
- Le Marché
- Les restaurations

ANTIQUAIRE : SPECIALISATION

ETUDE SPECIALISEE : L'ARGENTERIE

- Techniques de façonnage
- Techniques de décoration
- Dorure et argenture
- Les poinçons
- Les différents styles
- L'orfèvrerie belge, française, anglaise, germanique.
- Les faux
- Conseils d'entretien, de nettoyage et de réparations
- L'état du marché

ETUDE SPECIALISEE : LA CHINE ET LE JAPON

- La peinture en Chine et au Japon
- La céramique en Chine et au Japon
- La laque
- Le mobilier
- Le jades, les émaux
- L'art du bronze
- Les objets typiques
- Le marché de l'art asiatique

ARTS GRAPHIQUES : PEINTURES ET OEUVRES SUR PAPIER

- Choix et analyse d'une oeuvre
- La signature
- Les qualités et défauts d'une oeuvre
- Les techniques de peinture
- Les techniques de dessin
- Les techniques de gravure
- L'imagerie populaire
- La gravure chinoise
- L'estampe japonaise
- Critères d'achat d'une peinture ou d'une oeuvre sur papier
- L'état du marché
- Collection, conservation des oeuvres

Annexe 4.2

ANTIQUAIRE : SPECIALISATION

TECHNIQUES DE RESTAURATION

- Le mobilier, le bois décoratif :
 - identification, analyse,
 - évaluation de l'état,
 - évaluation des restaurations,
 - les différents nettoyages et décapages,
 - les recettes.
- La finition des meubles
- La quincaillerie
- Les différentes finitions :
 - les peintures et patines, dorures, teintures et cires;
 - imitations de bois, pierre, marbres, effets décoratifs: cérusés, craquelures; pochoirs, trompe-l'oeil...;
 - le polissage

INFORMATION SUR LE METIER

- Comprendre comment s'exerce le métier d'antiquaire.

Visites de :

- foires d'antiquités,
- foires de brocantes,
- expositions et salons,
- musées,
- professionnels de la restauration, de fabrications, de vente d'antiquités,
- ventes publiques,
- centres d'expertises,

Voyages d'études.

ANTIQUAIRE : SPECIALISATION

CAPACITES TERMINALES

Placé face à des objets ou documents diversifiés, représentatifs de techniques de fabrication spécifiques et illustrant des époques significatives ou mis face à une situation-problème concrète,

l'étudiant prouvera qu'il est capable, pour atteindre le seuil de réussite, de :

- reconnaître et analyser les différentes caractéristiques de style, composition et décoration d'un objet ou d'un meuble, en provenance d'Europe ou d'Asie;
- préciser le(s) matériau(x) ou matière(s) et les techniques de fabrication utilisées;
- identifier un objet digne de figurer dans une collection « spécialisée » et en analyser les caractéristiques;
- identifier les différentes techniques et caractéristiques des oeuvres peintes et des oeuvres sur papier présentées;
- appliquer, à bon escient, les techniques de restauration, de finition ou d'entretien sur un objet ou un meuble présenté;
- répondre à des questions portant sur la déontologie et la législation du métier.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du niveau de justesse de l'analyse;
- du niveau de pertinence des choix opérés;
- de la pertinence de la méthode d'identification;
- de l'aptitude à réinvestir, dans des contextes différents, les informations récoltées lors des visites à des professionnels.

Annexe 6

ANTIQUAIRE : SPECIALISATION

CHARGE(S) DE COURS

- Cours d'Arts graphiques : un enseignant
- Pour les autres cours : un expert ayant une expérience professionnelle des sujets traités
ou
un enseignant ayant le même profil que l'expert.